

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 482 023

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 04345**

(54) Lampe clignotante notamment lampe frontale pour véhicule automobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 60 Q 1/28, 1/38 // F 16 F 1/36.

(22) Date de dépôt..... 4 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 7 mai 1980, n° G 80 12 357.5.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 13-11-1981.

(71) Déposant : Société dite : ROBERT BOSCH GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Joachim Grupp, Rudolf Peterssen, Friedrich Schauwecker et Miervaldis Millers.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

L'invention concerne une lampe clignotante frontale pour véhicule automobile, avec un élément amortisseur fixé au carter, qui fait saillie dans le domaine intérieur du bord de la vitre décalé vers l'extérieur et vers l'arrière et qui
5 s'appuie sur la carrosserie.

Cet élément amortisseur est nécessaire pour maintenir, généralement par une force de ressort, élastiquement, la lampe éloignée de la carrosserie contre laquelle elle est appliquée par pression, et pour s'opposer à une dégradation par frottement des portions de carter de lampe appuyée sur la carrosserie. Comme élément amortisseur, il est déjà connu d'utiliser un morceau de tuyau en caoutchouc ayant la forme d'un cylindre creux à section rectangulaire, qui est inséré et maintenu par 10 une languette dans une rainure du carter. En pratique, on a constaté que, malgré une longueur maximale de ce tuyau, dont sa surface d'appui sur la carrosserie est trop petite on n'évite pas des dégradations éventuelles. En raison de la forme rectangulaire du tuyau, on ne peut pas mettre à profit comme surface 15 d'application, toute la largeur disponible de la carrosserie.

L'invention a pour but une lampe du type mentionné ci-dessus qui est caractérisée en ce que l'élément amortisseur est placé à une distance sensiblement constante de la face intérieure du bord de la vitre du phare et présente l'avantage 20 que la surface d'appui de la carrosserie disponible par les tolérances de montage est utilisée de manière optimale, de sorte que la lampe clignotante est appliquée sur la carrosserie de manière sûre pendant toute la durée d'utilisation du véhicule.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, 25 l'élément amortisseur a la forme d'un trapèze symétrique par rapport à un plan médian perpendiculaire à sa surface. Grâce à cette mesure, l'élément amortisseur peut être utilisé en position renversée, ce qui facilite le montage malgré le peu de visibilité, mais exclut toute erreur de montage.

Conformément à l'invention, il est prévu un tourillon à section transversale constante, saillant sur le carter, et l'élément amortisseur enfiché sur le tourillon a une forme de C dont la barre médiane s'appuie contre la carrosserie.

Il est également possible de prévoir deux goujons à section constante parallèles entre eux, saillants sur le 40 carter, et l'élément amortisseur a une section transversale en

forme de double T dont l'aile la plus grande s'appuie sur la carrosserie.

Conformément à l'invention, l'élément amortisseur est constitué de caoutchouc au silicone, ce qui lui confère 5 une élasticité suffisante et une bonne résistance au frottement.

La description ci-après se rapporte à deux exemples de réalisation avec référence aux dessins annexés dans lesquels les réalisations sont représentées en partie et à échelle agrandie.

10 - la figure 1 est une vue en coupe horizontale à travers le carter de la lampe avec la vitre et la portion de carrosserie voisine.

- la figure 2 est une vue en coupe verticale du premier exemple de l'élément amortisseur avec les deux goujons, 15 par le plan II-II de la figure 1.

- la figure 3 est une vue analogue du second exemple de réalisation.

La figure 1 montre une partie d'une lampe clignotante frontale de gauche comprenant un carter 10 et une vitre 20 de phare 11 soudée sur ce carter. Sur la paroi extérieure 9 du carter font saillie deux tourillons parallèles 13, dont la section transversale est simplement rectangulaire et constante. La vitre 11 comporte une plaque frontale à effet optique 16 et un bord 14 s'étendant obliquement vers l'extérieur et vers 25 l'arrière. La carrosserie 17 forme un épaulement 19 qui s'étend essentiellement dans la même direction que les tourillons 13. L'axe longitudinal du véhicule est désigné par 18 et il s'étend parallèlement à l'axe de la lampe.

Un élément amortisseur 20 fabriqué en caoutchouc au 30 silicone a la forme d'un double T, symétrique par rapport à un plan vertical 8, et qui présente transversalement à ce plan la forme d'un trapèze à côtés égaux. Cet élément amortisseur 20, comme représenté, est enfilé sur les deux tourillons 13, avant de procéder au soudage de la vitre 11 sur le carter 10, dans 35 une position telle, que son aile 21 vienne s'appliquer contre l'épaulement 19 de la carrosserie 17. Dans cette position, l'élément amortisseur 20 est à une distance essentiellement égale de la face intérieure du bord 14 de la vitre 11, de telle sorte que la largeur disponible de l'épaulement 19 est complètement utilisée pour l'appui de l'élément amortisseur. En fait, 40

il serait possible d'enficher l'élément 20 sur les tourillons dans une position tournée de 180 degrés, mais le soudage de la vitre sur le carter serait alors impossible. La position fonctionnelle correcte de l'élément amortisseur est donc obligatoirement prédéterminée.

La figure 3 montre le second exemple de réalisation de l'élément amortisseur 30 qui possède dans ce cas une section transversale en forme de C, rectangulaire en forme d'un trapèze à ailes égales. Cet élément est monté par enfichage sur un tourillon 33, qui possède une section transversale constante et qui fait saillie sur la paroi extérieure 9 du carter 10. L'élément amortisseur 30 est appliqué avec sa branche médiane 31 sur l'épaulement 19 de la carrosserie 17.

R E V E N D I C A T I O N S

1°) Lampe clignotante frontale pour véhicule automobile, avec un élément amortisseur fixé au carter, qui fait saillie dans le domaine intérieur du bord de la vitre décalé

5 vers l'extérieur et vers l'arrière et qui s'appuie sur la carrosserie, lampe caractérisée en ce que l'élément amortisseur (20, 30) s'étend à une distance sensiblement égale à la face intérieure du bord (14) de la vitre (11).

10 2°) Lampe suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément amortisseur (20, 30) a une section en forme de trapèze symétrique par rapport à un plan médian (8).

15 3°) Lampe suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée par un tourillon (33) à section transversale constante, saillant sur le carter (10), et l'élément amortisseur (30) enfiché sur le tourillon a une forme de C dont la barre médiane (31) s'appuie contre la carrosserie.

20 4°) Lampe suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée par deux goujons (13) à section constante parallèles entre eux, saillants sur le carter, et l'élément amortisseur (30) a une section transversale en forme de double T dont l'aile la plus grande (21) s'appuie sur la carrosserie (17).

5°) Lampe suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'élément amortisseur (20, 30) est constitué en caoutchouc au silicone.

FIG.1

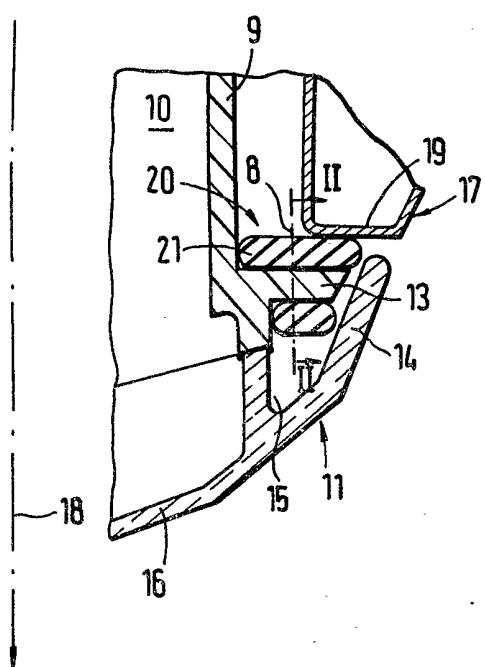


FIG. 2

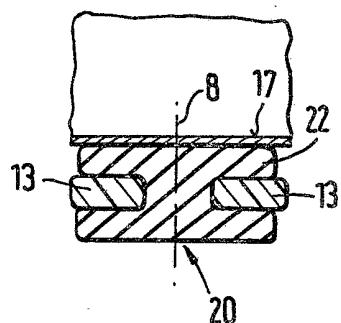


FIG. 3

